

---

# La scolarisation des jeunes sourds entre remédiation scolaire et accessibilité linguistique

Hervé Benoit\*<sup>1</sup>

<sup>1</sup>INSHEA (GRHAPES (EA 7287)) – UPL, Université Paris X - Paris Ouest Nanterre La Défense – France

## Résumé

Cette communication s'inscrit dans la continuité de travaux précédents sur l'analyse poststructuraliste des soubassements discursifs des pratiques dans le champ du handicap. S'agissant de la surdité, l'antagonisme des *discours de l'inclusion scolaire* et des *discours médicaux de remédiation du trouble* se décline dans le télécopage des discours médicaux sur l'*oreille défaillante* et des discours socio-anthropologiques de la diversité linguistique. Alors que le législateur en 2005 tranche en faveur d'une reconnaissance de la Langue des signes française comme une langue à part entière, assortie d'un droit à l'enseignement pour les "élèves concernés", et lui accorde "un statut de langue de la République au même titre que le français", une profonde ambiguïté se trouve inscrite dans ce processus même de reconnaissance, puisque c'est dans une loi portant sur *les personnes handicapées*, que son statut de langue à part entière se trouve affirmé. L'étude présentée se donne pour objet de montrer comment le discours juridique sur la scolarisation inclusive des jeunes sourds se développe *sous emprise* d'une approche médico-sociale qui, dans la filiation des conceptions oralistes du Congrès de Milan, poursuit le projet, non plus aujourd'hui d'exclure la langue des signes des pratiques éducatives dans lesquelles la loi lui a donné droit de Cité, mais d'accréditer une rhétorique de *secondarisation* de la langue signée, destinée à l'instrumentaliser dans un cadre de bimodalité linguistique en vue du renforcement de l'enseignement du français oral et écrit. Le corpus de textes dont le *louvoisement* entre remédiation scolaire et accessibilité linguistique est mis sous la loupe est compris entre les années 2008 et 2021.

---

\*Intervenant